



**AUGMENTATION TAXES TSBA depuis le 15/02/2025 sur les billets d'avion**

- Aller/retour Paris Pointe à Pitre/Fort de France/ Saint-Denis Réunion/Dzaoudzi Mayotte (classe économie) = **entre 11 € et 15 €**

**EXPLICATIONS :**

Chers Clients, Nous vous informons d'une nouvelle augmentation de la taxe solidarité dite « Chirac » ou TBSA depuis le 15 février 2025.

Cette hausse de taxe a été imposée par le nouveau gouvernement lors de l'adoption du budget de l'ETAT pour l'année 2025.

Elle aura pour conséquence l'augmentation du prix de tous les billets d'avion pour les voyages à compter du 01 mars 2025.

Air Caraïbes, French bee, Corsair, Air France, Air Austral et toutes les autres compagnies aériennes ont intégré cette hausse sur tous les billets non émis depuis le 15 février 2025 pour des voyages à compter du 1er mars 2025.

En tant que revendeur de titre de transport pour le compte des compagnies aériennes, VOYAGES ANTILLAIS est dans l'obligation de procéder à la collecte de cette taxe sur tous les billets d'avion non émis.

**Ce montant sera reversé intégralement à l'Etat et Voyages Antillais n'en tirera aucun gain.**

Le montant de cette taxe varie selon la classe de réservation (économique, éco premium, business classe) ainsi que la destination.

**Ces sommes seront malheureusement à ajouter au tarif des billets d'avion réservés avant le 15 février 2025 et non encore émis, conformément aux conditions générales de réservation.**

Nous tenons cher client à vous faire part de cette information au plus tôt et sommes à votre disposition pour faire le point sur votre dossier.

Bien cordialement.

*Toute l'équipe de VOYAGES ANTILLAIS*